

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM.

Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.

Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UNOFI-PACIFIQUE ISIN FR0007078217 Société de gestion : UNOFI-GESTION D'ACTIFS

Objectifs et politique d'investissement

Classification de l'Autorité des Marchés Financiers : Actions internationales.

L'objectif de gestion est d'obtenir une performance proche de l'indice MSCI Asie-Pacifique, hors Japon (**MSCI FAR EAST EX JAPAN converti en euros**).

Cet indice, établi par Morgan Stanley Capital International Inc, calculé en USD, dividendes non réinvestis, est représentatif des marchés actions de Asie - Zone Pacifique, hors Japon.

Les différents pays sur lesquels le FCP investit sont principalement la Chine, la Corée du Sud, Hong-Kong, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour, Taiwan, la Thaïlande.

La stratégie du gérant est d'être exposé en permanence aux marchés des actions internationales, et plus précisément sur la zone Asie-Pacifique hors Japon en direct, ou au travers d'OPCVM de tous styles de gestion, entre 60 % et 100 % de l'actif.

Le FCP investira plus de 50 % de son actif net en OPCVM français coordonnés ou non et/ou européens coordonnés.

La stratégie d'investissement repose sur la sélection de façon discrétionnaire de valeurs, d'OPCVM, correspondant à l'univers de l'indicateur de référence.

En fonction des anticipations, le FCP pourra investir jusqu'à

40 % maximum de son actif, directement ou au travers d'autres OPCVM en titres de créances et instruments du marché monétaire.

Les instruments dérivés pourront être utilisés, sans recherche de surexposition, dans le cadre de la gestion. Ces derniers sont utilisés à des fins d'exposition, de couverture ou d'arbitrage au sein du portefeuille aux marchés de référence concernant le risque lié aux actions, le risque de taux, le risque de change.

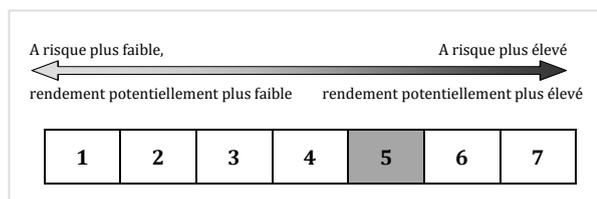
Pour la gestion de sa trésorerie, le FCP pourra avoir recours aux techniques de cessions et d'acquisitions temporaires de titres dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

Le FCP est un OPCVM de capitalisation, c'est-à-dire que les revenus nets sont intégralement réinvestis.

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Les instructions de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour ouvré, à l'exception des jours fériés légaux ou de fermeture de la Bourse de Paris, au plus tard à 11h00 pour être exécutées sur la prochaine valeur liquidative calculée suivant les cours de clôture de bourse du jour même (centralisation à cours inconnu).

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce FCP reflète son exposition aux risques liés aux marchés des actions de la zone Asie-Pacifique, hors Japon.

La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que cet indicateur de risque est basé sur la volatilité historique du FCP et que les données utilisées pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

Risque lié à la gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés obligataires. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés plus performants, et par conséquent la performance du FCP peut ne pas être conforme aux objectifs.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

Pour plus de précisions sur les risques liés à ce FCP, l'investisseur peut se reporter au prospectus du FCP.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Pour plus d'informations sur les frais, l'investisseur peut se référer au paragraphe "**frais et commissions**" du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet de l'Union notariale financière www.unofi.fr ou sur simple demande auprès de la société de gestion.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement | |
|--|--------|
| Frais d'entrée | 0,80 % |
| Frais de sortie | Néant |

| Frais prélevés par l'OPCVM sur une année | |
|---|--------|
| Frais courants | 2,10 % |
| Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | Néant |

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

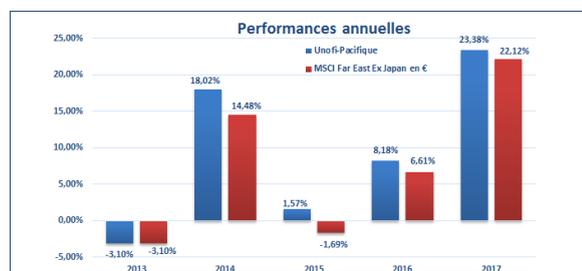
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur le capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne soit remboursé (sortie). Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les **frais courants** sont fondés sur les coûts du dernier exercice précédent, clos en décembre 2017.

Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre.

Performances passées



Les performances annuelles présentées dans ce graphique sont calculées en euros revenus nets réinvestis et après déduction de tous les frais et commissions prélevés par le FCP.

Date d'agrément du FCP : 18 octobre 2002

Date de création du FCP : 15 novembre 2002

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances ne sont pas constantes dans le temps.

Informations pratiques

Dépositaire et conservateur : CACEIS BANK France
Centralisateur : UNOFI-GESTION D'ACTIFS

Ce FCP est à vocation générale ; les parts sont tous souscripteurs et peuvent être utilisées comme unité de compte de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. Ce FCP propose d'autres catégories ou classes de parts pour d'autres catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la direction administrative de la société de gestion ou auprès d'une direction régionale d'Unofi-Patrimoine.

Elle peut également être consultée sur le site internet de l'Union notariale financière : www.unofi.fr.

Le prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

Le prospectus est disponible sur le site internet de l'Union notariale financière : www.unofi.fr.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet : www.unofi.fr. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés et les organes responsables de leur attribution.

Ces documents peuvent également être adressés gratuitement par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite auprès de la direction administrative de la société de gestion à l'adresse postale ou électronique mentionnée ci-contre.

Selon le régime et la résidence fiscale de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès du distributeur du FCP ou d'un conseiller financier ou fiscal professionnel.

La responsabilité d'UNOFI-GESTION D'ACTIFS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). UNOFI-GESTION D'ACTIFS est agréée en France et réglementée par l'AMF sous le n° GP-1400023.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour 9 février 2018.

UNOFI-GESTION D'ACTIFS, Société anonyme à conseil d'administration, au capital de 1 000 572 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le n° B 347 710 824
Siège social : 7-7 bis, rue Galvani - 75017 Paris
Direction administrative : 30, boulevard Brune - CS 30303 - 19113 Brive Cedex
Téléphone : 05 55 17 43 00
E-mail : unofi@unofi.fr.